

Rueil, le 17 novembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARDIF GARANTIE : UN CONTRAT DE PREVOYANCE INDIVIDUELLE QUI S'ADAPTE AUX BESOINS DE CHACUN

- La prévoyance individuelle dans le cadre d'une approche patrimoniale globale
 - Trois types de couvertures, dont la couverture professionnelle/ loi Madelin
-

Commercialisé par l'intermédiaire des courtiers d'assurance et des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI), le contrat d'assurance prévoyance individuelle *Cardif Garantie* permet de protéger particuliers, professionnels mais aussi chefs d'entreprises et associés. Il s'adresse aussi bien aux salariés qu'aux professionnels et dirigeants, dont les Travailleurs Non Salariés (TNS) et les gérants majoritaires dans le cadre avantageux de la fiscalité Madelin.

Une démarche patrimoniale globale

Grâce à un outil de diagnostic « prévoyance patrimoniale », le CGPI ou courtier peut déterminer en quelques questions (âge, situation matrimoniale, activité professionnelle, projets, volontés successorales,..) les besoins précis de son client : assurer le maintien de son niveau de vie ou de celui de son conjoint survivant, protéger l'entreprise ou maintenir ses revenus professionnels, anticiper le règlement des droits de succession...

La prévoyance, par l'intermédiaire du contrat *Cardif Garantie*, trouve toute sa place et sa pertinence dans une approche patrimoniale globale et permet aux courtiers et conseillers, en proposant ce produit, de remplir pleinement leur devoir de conseil.

Selon la deuxième édition du baromètre des CGPI¹, les cabinets tendent à diversifier leur offre, avec une part significative de la prévoyance dans les produits vendus (13%). Le contrat *Cardif Garantie* contribue à enrichir la gamme des produits commercialisés (assurance-vie, épargne, retraite, offre bancaire, etc...).

¹ Baromètre Cardif / TNS Sofres

Méthodologie : enquête téléphonique réalisée par le Département Finance de TNS Sofres du 16 juin au 10 juillet 2008 auprès d'un échantillon national représentatif de 500 CGPI. Interviews réalisées à partir d'un fichier de 3 300 cabinets, représentatifs du marché des CGPI soit un taux de sondage de 15% (représentativité assurée par quotas sur la taille de la structure et la région).

Des couvertures adaptées aux besoins de chacun

Cardif Garantie est conçu pour répondre aux besoins de chacun grâce à **trois types de couvertures** :

- La protection de la famille

Avec la **couverture personnelle**, qui permet à la famille de faire face financièrement à un décès, une invalidité ou une incapacité de travail, l'assuré protège sa famille et maintient son niveau de vie. Par exemple, la couverture personnelle donne la possibilité de préserver la retraite du conjoint, de contribuer à la scolarité des enfants ou encore de couvrir les charges de la maison. Le client peut choisir entre le versement d'un capital ou d'une rente sur 5, 10 ou 15 ans.

La couverture personnelle peut s'adjoindre de deux options :

- **l'option Capital Décès Dégressif** pour une protection adaptée à l'évolution de la situation patrimoniale : associée à un contrat d'assurance-vie, *Cardif Garantie*, avec l'option capital dégressif, permet au client d'être couvert en cas de décès dès la souscription pour un capital qu'il ne constituera, via l'assurance-vie, qu'au terme de plusieurs années et,
- **l'option doublement du capital en cas de décès accidentel**, qui se présente sous la forme d'un « capital supplémentaire » jusqu'à 300 000 euros, particulièrement adaptée pour faire face à l'imprévu en donnant à la famille les moyens de maintenir temporairement le niveau de vie et de réaliser des arbitrages patrimoniaux.

- La protection du professionnel

Cardif Garantie intègre une **couverture professionnelle** destinée à la protection de la famille mais aussi de l'activité **dans le cadre de la fiscalité Madelin pour les TNS²** (les cotisations de prévoyance Madelin sont déductibles du bénéfice imposable au même titre que les cotisations retraites).

Avec la couverture professionnelle, le TNS protège sa famille et son activité : en cas d'arrêt de travail, le contrat *Cardif Garantie* prévoit le versement d'indemnités journalières pour compenser la baisse des revenus. De plus, une **option spécifique permet la prise en charge des frais généraux professionnels** pour compenser la baisse de chiffre d'affaires et maintenir l'activité.

Ce contrat complète le dispositif Madelin déjà existant en épargne (contrat Cardif Retraite Professionnels qui répond à la problématique du maintien du niveau de vie à la retraite).

- La protection de l'entreprise

Cardif accompagne aussi les entreprises qui veulent assurer leur pérennité avec deux garanties spécifiques au sein de *Cardif Garantie* :

- la **couverture Homme clé** qui consiste à préserver l'activité de l'entreprise en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de disparition prématurée de l'Homme clé, en couvrant le préjudice lié à sa perte et,
- en complément d'un pacte d'associés, la **couverture Associés**, avec la Garantie « Décès seul » qui permet aux associés survivants de racheter les parts de l'entreprise aux héritiers. Ils peuvent alors choisir le successeur de l'associé et éviter la dilution du capital ou la perte du contrôle de l'entreprise. Cette couverture donne les moyens aux associés d'honorer le pacte d'actionnaires. Elle offre en outre la possibilité aux héritiers de l'associé décédé de trouver une solution simple et efficace pour rendre liquide les parts de la société dont ils ont hérité.

Comme pour le contrat *Cardif Garantie Emprunteur* dédié aux clients qui souscrivent un crédit immobilier, le client de *Cardif Garantie* bénéficie de formalités médicales simples (simple Déclaration d'Etat de Santé jusqu'à 250 000 euros pour les assurés de moins de 46 ans) et d'une tarification adaptée à son profil et à ses habitudes de vie. Le contrat intègre des barèmes fumeurs et non fumeurs.

Cardif Garantie propose une prise en charge sans limite de capitaux jusqu'à 90 ans pour la Garantie Décès et une prise en charge des habitudes de vie (sports, loisirs, activités à risque).

² Le nombre de TNS en France est estimé à 2,2 millions (source : INSEE).

Cas pratique : exemple d'utilisation de Cardif Garantie avec l'option capital décès dégressif

Pierre, 45 ans, est radiologue. Il souhaite protéger sa famille en cas de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail. Il souhaite également, sur un horizon de 20 ans, se constituer une épargne de 500 000 euros en assurance-vie qu'il pourra ensuite transmettre à ses proches. Sur les conseils de son CGPI, Pierre souscrit à un contrat *Cardif Garantie* assorti d'une option capital décès dégressif qui l'assure dès le départ d'une couverture en cas de décès de 500 000 euros.

Cette formule va lui permettre d'adapter son contrat de prévoyance à l'évolution de son épargne. Pour atteindre son objectif de constitution de son capital, il épargne 25 000 euros par an sur son contrat d'assurance vie. Ainsi, plus Pierre avance en âge, plus son capital augmente et moins son besoin en couverture décès est important. Avec l'option capital décès dégressif, la couverture prévoyance de *Cardif Garantie* diminue chaque année, jusqu'à atteindre 15 000 euros (montant minimal assuré par le contrat) pour la dernière année.

Durant ces 20 années, la famille de Pierre aura été couverte en permanence à hauteur de 500 000 euros, quel que soit le niveau de l'épargne constituée.

Cardif (www.cardif.com) est la compagnie d'assurance vie de BNP Paribas Assurance. Standard & Poor 's lui a attribué la notation financière AA+.

Cardif conçoit et commercialise des produits et services dans le domaine de l'épargne et la prévoyance, par l'intermédiaire de multiples canaux de distribution. Présente à ce jour dans 41 pays, avec des positions fortes en Europe, en Asie et en Amérique Latine, Cardif compte aujourd'hui parmi ses partenaires plus de 35 des 100 premières banques mondiales.

BNP Paribas Assurance (www.assurance.bnpparibas.com) est le pôle assurance vie et dommages de BNP Paribas. Il compte plus de 7 000 collaborateurs dont plus de 60% hors de France.

Son chiffre d'affaires en 2007 s'est élevé à 18 milliards d'euros. Il a réalisé, en 2007, 43 % de son chiffre d'affaires en dehors du groupe BNP Paribas et 39 % à l'international.

Leader mondial en assurance des emprunteurs, BNP Paribas Assurance est le quatrième assureur vie en France.

Contacts presse :

Sophie Le Blévec Tél : 01 41 42 69 56 E-mail : sophie.s.leblevec@bnpparibas.com	Caroline Chaize Tél. : 01 41 42 89 31 E-mail : caroline.chaize@bnpparibas.com
---	---